

DESCRIPTION DE FONCTION

Date : 2024-03-11
Classe : 14
NON-OFFICIELLE

1. TITRE : PHYSIOTHÉRAPEUTE

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la direction de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, la personne titulaire du poste est responsable de planifier, coordonner, contrôler les programmes et les activités clinico-administratives relatives à la gestion du service de réadaptation, comprenant la physiothérapie sportive et les blessures orthopédiques, en collaboration avec le responsable du centre sportif et le personnel œuvrant auprès de chacune des disciplines sportives. S'assure de l'appréciation de la qualité des services offerts à la clientèle. Assume la gestion des ressources matérielles du service de réadaptation en collaboration avec les différents partenaires. Joue un rôle central dans la prise en charge de la santé des joueurs des équipes sportives de l'ÉTS.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

1. Évalue les conditions musculosquelettiques, neurales et myofasciales de la communauté élargie de l'ÉTS (étudiants, étudiants-athlètes, employés, membres de la communauté).
2. Évalue les déficiences de la fonction physique reliées aux systèmes neurologique, musculosquelettique et cardiorespiratoire des patients/clients, détermine un plan de traitement et réalise les interventions dans le but d'obtenir un rendement fonctionnel optimal.
3. Élabore un plan individualisé de récupération d'après des techniques prouvées scientifiquement pour traiter le problème, le malaise ou la blessure.
4. Applique différents traitements de physiothérapie, auprès de la clientèle de la clinique de physiothérapie du Centre sportif.
5. Fournit des informations sur la prévention et l'amélioration fonctionnelle de la performance physique grâce à la prévention, à la gestion de la douleur et au traitement de limites physiques et des blessures tout en faisant la promotion de la forme physique, de la santé et du bien-être.
6. À titre de physiothérapeute du sport, assure une présence sporadique lors des séances d'entraînement des étudiants-athlètes et couvre les événements sportifs régionaux, et à l'occasion, ceux provinciaux et nationaux.

7. Effectue en avant-saison l'évaluation fonctionnelle des étudiants-athlètes en collaboration avec les autres professionnelles de la santé sportive, afin notamment de faire de la prévention de blessures musculosquelettiques.
8. Effectue auprès des étudiants-athlètes le suivi de leurs blessures et veille à informer le personnel d'encadrement de l'évolution de leur état de santé physique. Maintient à jour un registre de blessures des étudiants-athlètes.
9. Effectue l'évaluation des étudiants-athlètes ayant subi une commotion cérébrale. Participe au protocole de prise en charge, au plan de traitement et veille à leur rétablissement, et ce, en collaboration avec différents professionnels de la santé. Assure le suivi auprès du Service d'appui à la réussite, lorsque nécessaire.
10. Commande le matériel médical nécessaire au bon fonctionnement de la clinique de physiothérapie du Centre sportif de l'ÉTS ainsi que celui nécessaire aux équipes sportives. Prépare le matériel médical pour les événements sportifs.
11. Effectue la gestion administrative de la clinique de physiothérapie et voit à son bon fonctionnement. À ce titre, planifie les rendez-vous et délivre les reçus.
12. Peut diriger du personnel de soutien, collaborer à son entraînement, répartir le travail, en vérifier l'exécution et, à la demande de la notatrice ou du notateur, donner son avis lors de la notation.
13. Maintient à jour ses connaissances dans le domaine de la physiothérapie. À ce titre, suit des cours de formation continue afin de rester aux faits des dernières évidences scientifiques et satisfaire les exigences de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ).
14. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.
15. La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par la personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la catégorisation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

1. Scolarité : Maîtrise en physiothérapie ou dans une discipline appropriée
2. Expérience : De trois (3) à trois (5) ans
3. Autres : Membre de l'ordre de l'OPPQ (Ordre de la physiothérapie du Québec)